



Publiée au recueil des actes
de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-
de-France, le : **14 AVR. 2017**
Transmise au contrôle
de légalité, le : **14 AVR. 2017**

La Présidente du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts


Anne CABRIT

DÉLIBÉRATION

N°17-042 du 14 avril 2017

(report de la session du 31 mars 2017)

Habilitation donnée à la Présidente de l'Agence des espaces verts pour signer les décisions de préemption au titre des Espaces Naturels et Sensibles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 4413-1 à R. 4413-16 ;
- VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 215-1, L. 215-8 et L. 215-17 ;
- VU le rapport présenté par la Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France.

CONSIDERANT que les décisions de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles proposées sont motivées par les objectifs assignés aux périmètres régionaux d'intervention foncière qui sont l'ouverture au public et la protection des espaces naturels et boisés qui les composent.

DELIBERE

- Article 1 Autorise l'exercice du droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles pour les biens décrits à l'annexe 1 ci-jointe, à un prix compatible avec l'avis des Domaines.
- Article 2 Habilité la Présidente à signer les décisions relatives à l'exercice du droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles pour les opérations mentionnées à l'article 1.
- Article 3 Habilité également la Présidente à saisir le juge de l'expropriation pour ces opérations, en cas de fixation judiciaire du prix, ainsi qu'à procéder à la consignation du prix.

Nombre de votants.....	4+3	:
Votes POUR.....	4+3	:
Votes CONTRE.....	0	:
Abstentions	0	:
Ne prend pas part au vote	0	:

ANNEXE 1

PRIF des BUTTES DU PARISIS - N° de dossier 1497 – LAFARGE

Montant de la DIA : 19.355.500, 00 € pour la mise en vente d'une propriété de 18 ha 69 a 97 ca dont les parcelles, situées sur la commune de Cormeilles-en-Parisis (95), sont listées ci dessous :

Sec	N°	NOM	SURFACE en m ²	parcelles incluses dans la Zone de Préemption ENS	surface comprise dans la zone de préemption	Observations
AR	5	LES LARIS	164	NON		
AR	6	LES LARIS	443	NON		
AR	7	LES LARIS	346	NON		
AR	8	LES LARIS	169	NON		
AR	14	LES LARIS	401	NON		
AR	19	LES LARIS	117	NON		
AR	24	LES LARIS	1310	OUI	1310	
AR	26	LES LARIS	91	OUI	91	
AR	30	LES LARIS	378	OUI	378	
AR	34	LES LARIS	650	OUI	650	
AR	40	LES LARIS	796	OUI	796	
AR	46	LES LARIS	423	OUI	423	
AR	48	LES LARIS	139	OUI	139	
AR	59	LES LARIS	236	OUI	236	
AR	72	LES LARIS	206	OUI	206	
AR	73	LES LARIS	231	OUI	231	
AR	74	LES LARIS	247	OUI	247	
AR	76	LES LARIS	241	OUI	241	
AR	77	LES LARIS	222	OUI	222	
AR	78	LES LARIS	218	OUI	218	
AR	79	LES LARIS	203	OUI	203	
AR	81	LES LARIS	107	OUI	107	
AR	88	LES LARIS	561	OUI	561	
AR	91	LES LARIS	164	OUI	164	
AR	99	LES LARIS	297	OUI	297	
AR	104	LA MARDELLE	141	OUI	141	
AR	106	LA MARDELLE	194	OUI	194	
AR	107	LA MARDELLE	122	OUI	122	
AR	111	LA MARDELLE	178	OUI	178	
AR	112	LA MARDELLE	119	OUI	119	
AR	113	LA MARDELLE	680	OUI	680	
AR	117	LA MARDELLE	160	OUI	160	
AR	118	LA MARDELLE	246	OUI	246	
AR	122	LA MARDELLE	180	OUI	180	
AR	124	LA MARDELLE	394	OUI	394	
AR	132	LA MARDELLE	283	OUI	283	
AR	141	LA MARDELLE	72	OUI	72	
AR	152	LA MARDELLE	316	OUI	316	
AR	161	LA MARDELLE	801	OUI	801	

Sec	N°	NOM	SURFACE en m ²	parcelles incluses dans la Zone de Préemption ENS	surface comprise dans la zone de préemption	Observations
AR	170	LA MARDELLE	214	OUI	214	
AR	173	LA MARDELLE	778	OUI	778	
AR	204	LA MARDELLE	254	OUI	254	
AR	207	LA MARDELLE	86	OUI	86	
AR	208	LA MARDELLE	205	OUI	205	
AR	211	LA MARDELLE	346	OUI	346	
AR	214	LA MARDELLE	728	OUI	728	
AR	236	CH DE BASSES PICARDES	1944	OUI	1944	
AR	241	CH DE BASSES PICARDES	870	OUI	870	
AR	243	CH DE BASSES PICARDES	246	OUI	246	
AR	355	LES TREMBLEAUX	1148	NON		
AR	359	LES TREMBLEAUX	201	NON		
AR	364	LES TREMBLEAUX	1400	NON		
AR	368	LES TREMBLEAUX	9854	NON		
AR	375	LES TREMBLEAUX	185	NON		
AR	380	LES TREMBLEAUX	450	NON		
AR	400	LES TREMBLEAUX	1747	NON		
AR	422	CHEM DES ALLUETS	319	NON		
AR	424	RUE DE ST GERMAIN	2726	NON		
AR	639	CH DE BASSES PICARDES	127	OUI	127	
AR	643	LES LARIS	3343	OUI	3343	
AR	644	LES LARIS	2008	OUI	2008	
AR	645	RUE DE LA FRETTE	305	NON		
AR	647	LES LARIS	302	OUI	302	
AR	648	RUE DE LA FRETTE	70	NON		
AR	650	RUE DE LA FRETTE	460	OUI	460	
AR	651	LES LARIS	344	OUI	344	
AR	671	CHEM DES TREMBLEAUX	77	OUI	77	
AR	828	RUE DE LA FRETTE	137	NON		
AR	895	RUE DE LA FRETTE	434	NON		
AR	899	LES LARIS	36	NON		
AR	902	LES LARIS	30	NON		
AR	906	LES LARIS	170	NON		
AR	908	LES LARIS	25	NON		
AR	912	RUE DE LA FRETTE	53126	pour partie	3420	surface approximative
AS	1	RUE DE LA FRETTE	1843	NON		
AS	3	RUE DE LA FRETTE	85508	pour partie	3375	surface approximative
AS	4	RUE DE LA FRETTE	1648	pour partie	795	surface approximative
AS	5	RUE DE LA FRETTE	449	NON		
AS	6	RUE DE LA FRETTE	284	NON		
AR	4	LES LARIS	294	NON		
			186967		30528	

N.B : Le droit de préemption ne s'exercera que sur les seules parcelles et partie de parcelles incluses dans la zone de préemption (ZP ENS régional) mentionnées ci-dessus.

ANNEXE 1

Orge Aval

N° de Dossier : 725 (Orge Aval 29) DAN Gheorge

Montant de la DIA : 50 000,00 €	Surface : 0 ha 09 a 21 ca	Prix moyen : 54,29 €/m ²
---------------------------------	---------------------------	-------------------------------------

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
91044	BALLAINVILLIERS	D	1223	0 ha 09 a 21 ca	

Total Orge Aval	0 ha 09 a 21 ca	50 000,00 €	Nb dossiers : 1
------------------------	------------------------	--------------------	------------------------

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France
Numéro de l'acte	17-042
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	3.1 - Acquisitions
Objet de l'acte	habilitation donnée à Présidente de l'AEV pour signer les décisions de préemption au titre des Espaces naturels Sensibles
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-287500052-20170414-17-042-DE
Date de transmission de l'acte	14/04/2017
Date de réception de l'accuse de réception	14/04/2017